



Facsimilé : +41 22 917 00 00
Télégrammes : UNATIONS, GENÈVE
Télex : +41 92 62 UNO CH
Téléphone : +41 22 917 12 34

Palais des Nations
CH 1211 Genève 10

L'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments aux missions permanentes et bureaux d'observateurs permanents auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et a l'honneur de leur faire parvenir la **procédure mise à jour pour l'obtention des cartes d'identification des Nations Unies et des vignettes d'accès pour les véhicules.**

Toute demande initiale de carte d'identification des Nations Unies devra obligatoirement porter : 1) le cachet de la mission ; 2) la signature dûment identifiée du chef de la mission ou, en cas d'absence, du chargé d'affaires a.i. que le chef de la mission aura désigné et annoncé au préalable ; 3) les nom et prénom, titre ou fonction, numéro et copie du passeport du titulaire, le motif de la demande, ainsi que la durée de validité désirée de ladite carte. Pour les membres du corps diplomatique (titulaires d'une carte de légitimation B ou C), la mission précisera si le titulaire devra être inclus dans le « Livre bleu » et, le cas échéant, sa préséance dans la liste des membres du corps diplomatique et s'il remplace un autre diplomate.

Les demandes initiales de cartes d'identification **pour les membres des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève** devront être adressées par écrit au Chef du Service du protocole et de la liaison (par courrier postal ou copie scannée par courriel à l'adresse unog.protocol@un.org).

Par ailleurs, les missions permanentes et bureaux d'observateurs permanents voudront bien noter les éléments suivants en ce qui concerne les nouvelles demandes: 1) la procédure s'applique également aux **conjoint**s des membres du corps diplomatique, ainsi qu'aux autres membres du personnel de la mission (conjoint non inclus); 2) la procédure **ne s'applique pas** aux enfants ou autres parents des membres du corps diplomatique et du personnel de la mission; (3) la validité d'une carte d'identification ne pourra excéder deux ans; 4) toute carte devra être retournée sans délai à l'Unité de l'identification du Service de la sécurité et de la sûreté à l'échéance de sa validité et/ou au moment du départ de son titulaire.

En sus de ce qui précède, les demandeurs de cartes d'identification sont invités à s'inscrire en ligne. **Chaque demande individuelle** pourra être soumise via le lien <http://reg.unog.ch/e/UNID>, avec une copie électronique de la demande initiale. Cette procédure permet ainsi aux utilisateurs d'initialiser leur profil, nécessaire à toute inscription aux conférences ou événements des Nations Unies ayant lieu au Palais des Nations, réduisant ainsi de manière conséquente le temps de traitement des demandes de cartes d'identification. Le demandeur sera tenu informé de l'approbation de sa demande par le Chef du Service du protocole et de la liaison via son adresse courriel enregistrée au préalable, et pourra dès lors se présenter sans délai auprès de l'Unité de l'identification du Service de la sécurité et de la sûreté, à l'entrée Pregny, pour y retirer sa carte d'identification.

Aux : Missions permanentes et bureaux d'observateurs permanents
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Les demandes pour les personnes **non-membres** des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève (**OMC, ambassades, consulats**, etc.) devront être adressées par écrit, dûment approuvées et signées par les chefs des missions permanentes respectives auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, au Chef du Service du protocole et de la liaison (par courrier postal ou copie scannée par courriel à l'adresse unog.protocol@un.org).

Les demandes de renouvellement de cartes d'identification devront, selon la pratique établie, être adressées par écrit et dûment approuvées et signées par les chefs des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, **à l'Unité de l'identification du Service de la sécurité et de la sûreté** (identification.security-unog@un.org). La création d'un profil en ligne est encouragée, bien que les demandeurs puissent également se rendre directement au Service de la sécurité et de la sûreté, munis de leur demande écrite ainsi que de leur badge actuel, afin d'en prolonger la durée de validité.

Les demandes initiales pour les **non-membres** des missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève mais affiliés à la **Conférence du désarmement** devront être adressées par écrit au secrétariat de la Conférence du désarmement (cd@un.org ou unoda-geneva@un.org), dûment approuvées et signées par les chefs des missions permanentes auprès de la Conférence du désarmement.

Pour obtenir des **vignettes d'accès pour les véhicules**, veuillez-vous référer à la circulaire ST/IC/Genève/2017/2 adressée aux missions permanentes et aux bureaux d'observation permanents auprès de l'Office des Nations Unies à Genève le 11 juillet 2017.

Les demandes de cartes d'identification pour assister à une conférence spécifique donnée au Palais des Nations doivent être adressées directement au secrétariat de la conférence concernée.

Veuillez noter que l'unité de l'identification de l'ONUG accepte les documents d'identité suivants pour la délivrance initiale ou le renouvellement des cartes d'identification des Nations Unies :

- *Un passeport en cours de validité délivré par un État membre de l'ONU*
- *Une carte d'identité nationale en cours de validité délivrée par un État membre de l'espace Schengen*

Tout autre document présenté ne sera pas accepté. Pour plus de renseignements, veuillez contacter l'unité d'identification au 022 9175002. Le bureau des cartes d'identification du bâtiment F au portail de Pregny est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

L'Office des Nations Unies à Genève remercie les missions permanentes et bureaux d'observateurs permanents auprès de l'Office des Nations Unies à Genève de leur compréhension et coopération à cet égard, et saisit cette occasion pour leur renouveler les assurances de sa haute considération.



Le 8 janvier 2019